

**Mairie**

297 route de Pradinas
12240 PRADINAS
Tel : 05-65-69-92-84

Courriel : mairie@pradinas.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025**

Le douze septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Pradinas s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François VABRE, Maire

Présents : Mr Cazals Sébastien, Mme Cadillac Virginie, Mme Douay Géraldine, Mme Mazars Authesserre Angélique, Mr Marty Anthony, Mme Rivière Emilie,

Excusé ayant donné pouvoir :

Excusé : Mr Maurel José, Mr Enjalbert Jean-Michel, Mme Féral Lucie

Nombre de conseillers en exercice	10	Date de convocation	04/09/2025
Nombre de présents	7	Date d'affichage	04/09/2025
Nombre de votants	7		
Quorum	6	Nombre de pouvoirs	0

Secrétaire de séance : Mme Rivière Emilie

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 7 juillet,
- Approbation du fonds de concours pour les investissements portés par la Commune de Pradinas : réhabilitation et restructuration du centre d'incendie et de secours,
- Adoption du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2024,
- Ecole,
- Intercommunalité,
- Elections 2026,
- Informations générales
- Questions diverses

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 juillet 2025.

Approbation à l'unanimité

Délibération n°1 : Approbation du fonds de concours pour les investissements portés par la Commune de Pradinas : Réhabilitation et restructuration du centre d'incendie et de secours

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité pour la Commune de bénéficier en 2025 d'un fonds de concours de Pays Ségal Communauté, destiné à l'aider à réaliser son programme d'investissement.

Ainsi, la Communauté de communes peut aider la Commune sur le programme d'investissement de réhabilitation et de restructuration du centre d'incendie et de secours

Le reste à charge pour la Commune s'élève à 127 040,79 € ; subventions déduites.

Le fonds de concours que Pays Ségal peut apporter à la Commune de Pradinas sur ce programme d'investissement s'élève à 40 000 €. Il reste en deçà des limites fixées par la réglementation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le fonds de concours de Pays Ségal Communauté à la Commune.

Le Conseil Municipal

Vu le programme d'investissement porté par la Commune ;

Vu la possibilité d'un fonds de concours communautaire portant sur ces travaux, sur lequel pays Ségal Communauté a délibéré de manière concordante le 12 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De solliciter de Pays Ségal Communauté, l'attribution d'un fonds de concours de 40 000 € afin d'aider la Commune à réaliser le programme de réhabilitation et de restructuration du centre d'incendie et de secours
- Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du SERVICE PUBLIC D'assainissement collectif 2024

Mme, M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article

L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote à l'unanimité

Points Divers :

- Ecole :

Prise de fonction de Mme BENEZECH MOUYSSET Marie et Mme BOULDOIRES Marine (directrice)

Visite de l'inspecteur d'académie

Transport scolaire : mise en place d'une plateforme indiquant les différents circuits de transport scolaire. Mise en place en 2026 d'un badge pour les élèves empruntant les bus scolaires.

- Intercommunalité :

- Réunion pour le vote du FPIC à venir : un changement de la répartition entre la part de l'Intercommunalité et de la commune sera voté
- CLECT : discussion sur les accueils de loisirs
- PLUI : réunion le 24/09/25 en présence des agriculteurs concernant les zones agricoles

- Election 2026 :

Elles auront lieu le 15 et le 22 mars : rappel vote pour une liste entière, la parité doit-être respectée, liste de 9 à 13 candidats pour la commune de Pradinas

- Informations diverses :

L'inauguration du centre de secours le 4 septembre 2025 s'est bien déroulée.

Eglise : la cloche est en panne à la suite d'un orage, un devis est en cours pour la réparation

Mares du Pouget et de Bigergues : elles ont été creusées, concernant la mare du Pouget une barrière va être posée le bord de la route par mesure de sécurité : devis en cours

- **Questions diverses :**

Une question a été posée concernant la possibilité de mise à disposition de défibrillateurs dans les villages éloignés : difficilement réalisable à cause du coût de la maintenance obligatoire sur ce type d'appareil.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 7 novembre 2025.

L'assemblée est levée à vingt-deux heures.

Secrétaire de séance

Emilie Rivière

Le Maire

François Vabre

